



*FR ANOM 25Ei131
Jeune fille tahitienne
(a servi de modèle à Gauguin),
cl. Henry Lemasson*

L'accès aux photographies dépend notamment de leur état de conservation, de l'existence de supports de communication et de leur statut juridique. Leur consultation est donc grandement facilitée par leur intégration dans la base ULYSSE



- Les fonds iconographiques (photographies, cartes postales, gravures, dessins, affiches) proviennent soit des organismes publics soit des particuliers.
- Les photographies conservées, plaques de verre négatives ou positives, négatifs souples, cyanotypes, épreuves albuminées et argentiques, albums et clichés épars, datent des environs de 1850 à 1970.
- Environ 30 000 de ces clichés sont des documents réunis par l'organisme chargé de l'information et de la propagande au sein du ministère des Colonies.
- Du ministère des Colonies sont aussi parvenus les 4 000 clichés rassemblés pour « l'exposition permanente » du ministère, créée en 1855, devenue musée des Arts d'Afrique et d'Océanie .
- Les fonds d'origine privée ont été acquis par dons, legs ou achats. Choisis ou produits par des personnalités comme Gallieni ou Lyautey, ces documents iconographiques allient souvent des clichés tirés par l'auteur à des tirages pris par son entourage ou achetés sur place à des photographes de studio, et à des cartes postales, dessins ou gravures.
- Les albums représentent environ 45 000 photographies. Ils peuvent être des commandes officielles ou avoir une origine privée.
- Aux photographies, il faut joindre les collections de cartes postales, les gravures et dessins, aquarelles, lithographies, ainsi que les affiches (environ un millier).

👉 *Nota : le chercheur devra respecter les droits d'auteur en fonction de l'utilisation qu'il fera des documents consultés*